

SAINT-THURIEN, le 4 juin 2024

CONVOCAATION

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil Municipal se réunira à la Mairie de SAINT-THURIEN le

Mercredi 12 juin 2024 à 18 h.30

Ordre du jour :

- 1°) Boisement – demande de subvention
- 2°) Contrat d'exploitation et de maintenance des installations thermiques : convention avec le SDEF,
- 3°) SIVOM : convention de dissolution,
- 4°) Accueil de loisirs : approbation du règlement et instauration des tarifs,
- 5°) Protection sociale complémentaire : mandatement au Centre de Gestion,
- 6°) Restauration d'une stèle à l'église : demande de fonds de concours à Quimperlé Communauté,
- 7°) Examen de demandes de subventions 2024,
- 8°) Présentation du rapport d'activité 2023 de Quimperlé Communauté,
- 9°) Budget annexe « Caisse des écoles » : dissolution,
- 10°) CCAS : compte de gestion 2023,
- 11°) Cession de parcelles par Espacil Habitat à la Commune,
- 12°) Aide BAFA : modification des conditions d'attribution,
- 13°) Boulodrome : instauration d'un tarif de location,
- 14°) Plancher : instauration d'un tarif de location,
- 15°) Quart d'heure de libre expression.

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,
Christine KERDRAON.

Séance du 12 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le douze juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le quatre juin, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Christine KERDRAON, Maire.

Etaient présents : Bruno JAFFRE, Françoise GOLIES, Fabienne LE GALL, Michel CHARPENTIER, Flore MEFORT, Stéphanie NOUAILLE-DEGORCE, Francine TAMIC, Stéphane POIRIER et Elodie PEINTUREAU.

Absents excusés : Nicolas LE NAOUR (a donné pouvoir à Christine KERDRAON), Cédric JAULNEAU, Laurent MINTEC et Guillaume LOUVET (a donné pouvoir à Elodie PEINTUREAU).

Secrétaire de séance : Elodie PEINTUREAU.

Secrétaire auxiliaire : Hélène THIEC.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 4 avril 2024 est approuvé à l'unanimité.

Délibération du Conseil Municipal

20240302

Objet : Convention constitutive du groupement de commandes Pour la réalisation de prestations d'efficacité énergétique

Le Maire indique :

Dans la mesure où l'expérience démontre que les collectivités peinent souvent à disposer de compétences juridiques et d'une capacité technique et financière pour concevoir et réaliser les projets de rénovation énergétique de leurs bâtiments, la mutualisation technique de telles opérations au niveau des structures de coopération intercommunale – tels que les syndicats mixtes fermés agissant en tant qu'autorités organisatrices de la distribution d'énergie ainsi que dûment habilités. En effet, ces structures disposent davantage de moyens pour offrir à leurs adhérents, sur le fondement du dernier alinéa de l'article L. 2224-34 du Code général des collectivités territoriales (ci-après le « CGCT »), un accompagnement aux projets de rénovation énergétique à destination de leurs adhérents.

Par ses statuts (article 3) et au vu de l'article L 2224-34 du CGCT, le SDEF est habilité à intervenir dans la maîtrise de la demande en énergie.

Face à ce nouveau contexte énergétique et environnemental, le SDEF souhaite inciter les collectivités à s'engager sur la voie de l'utilisation rationnelle de l'énergie et dans la mise en œuvre d'une politique de bonne gestion énergétique.

Dans le cadre de cette réflexion, le SDEF et ses membres souhaite constituer un groupement dans le but de réaliser des économies d'échelles sur le territoire des membres.

Pour ce faire, le SDEF et ses communes souhaitent dans le cadre d'un groupement commande et dans le respect des règles de la commande publique permettre de passer un ensemble de marchés de fourniture, de prestations de services et ou de travaux avec des sociétés apportant les réponses nécessaires pour améliorer efficacement la gestion du patrimoine au sens du développement durable. Ainsi les outils mis à disposition des membres, au travers de cette convention, porteront notamment sur la passation de marchés publics permettant aux membres de réaliser des économies d'énergie suivant la liste ci-dessous non exhaustive :

- **Réalisation de travaux :**
 - **en lien avec l'efficacité énergétique et tous travaux induits :**
 - Travaux d'isolation thermique par l'extérieur et par l'intérieur,
 - Travaux de remplacement de menuiseries extérieures,
 - Travaux sur les installations thermiques, travaux d'électricité visant à réduire la consommation électrique,
 - Amélioration du système de chauffage et ventilation.
 - **En lien avec les travaux d'économies d'énergie :**
 - Missions de contrôles techniques,
 - D'études géotechniques, de diagnostics immobiliers,
 - De diagnostics amiante,
 - De missions contrôle de coordination sécurité protection santé,
 - Mission de maîtrise d'œuvre
- **Mise en place de contrats d'exploitation et de maintenance des installations thermiques en lien avec l'efficacité énergétique.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L2113-6 du Code de la Commande Publique, a été constitué un groupement de commandes, entre les personnes morales publics et privés.

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Commune de SAINT-THURIEN d'adhérer à un groupement de commandes pour ses besoins propres,

Considérant qu'eu égard à son expertise technique, juridique, financière, le SDEF entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents,

Considérant que le SDEF dans le cadre de ses fonctions de coordonnateur du groupement procédera à l'organisation de l'ensemble des opérations de consultation notamment la sélection des candidats, la signature du ou des marchés et leurs notifications conformément de l'article L2113-6 du Code de la Commande Publique, a été constitué un groupement de commandes, entre les personnes morales publics et privés.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'adhérer au groupement de commandes conformément aux dispositions de l'article L2113-6 du Code de la Commande Publique pour :

■ **Réalisation de travaux en lien avec l'efficacité énergétique et tous travaux induits**

- Les bâtiments suivants visées par l'adhésion ci -dessous :

- o Bâtiment : Ecole publique, située 2A Rue du Poulou à SAINT-THURIEN
- o Bâtiment : Vestiaires du stade municipal, situé 7A Rue du Scaër à SAINT-THURIEN
- o Bâtiment : Médiathèque, située 9 Place du Centre à SAINT-THURIEN

■ **Mise en place de contrats d'exploitation et de maintenance des installations thermiques**

- Les bâtiments suivants visés par l'adhésion ci -dessous :

Site	Matériel	Marque	Modele	Nombre	Emplacement
Ecole SAINT-THURIEN	Chaudière	HARGASSNER	WTH 110 HSV 100 S puissance 102 KW	1	Chaufferie
Ecole SAINT-THURIEN	Ballon réchauffeur		200 litres	1	Chaufferie
Ecole SAINT-THURIEN	Centrale d'air double flux	FRANCE AIR	PB 95 BC2	1	Local en toiture
Vestiaires SAINT-THURIEN	Cassette murale	ATLANTIC		2	Vestiaires
Vestiaires SAINT-THURIEN	Climatisation unité	ATLANTIC	FUJISTU	2	En toiture
Vestiaires SAINT-THURIEN	Production ECS	ATLANTIC	VS RSE CETHI 270 ODYSSEE 2	2	Local préfa
Médiathèque SAINT-THURIEN	Pompe à chaleur monobloc	VIESSMANN	Puissance 15.3 KW	1	Comble/grenier
Médiathèque SAINT-THURIEN	Ballon tampon PAC	VIESSMANN	VITOCCELL 200 litres	1	Local dans les combles

La constitution du groupement et son fonctionnement seront formalisés par une convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1^{er} : - Autorise l'adhésion de la Commune de SAINT-THURIEN au groupement de commandes pour la :

■ **Réalisation de travaux en lien avec l'efficacité énergétique et tous travaux induits**

- Les bâtiments suivants visées par l'adhésion ci -dessous :

- o Bâtiment : Ecole publique, située 2A Rue du Poulou à SAINT-THURIEN
- o Bâtiment : Vestiaires du stade municipal, situé 7A Rue du Scaër à SAINT-THURIEN
- o Bâtiment : Médiathèque, située 9 Place du Centre à SAINT-THURIEN
- Mise en place de contrats d'exploitation et de maintenance des installations thermiques
- Le ou les bâtiments suivants visées par l'adhésion ci -dessous :

Site	Matériel	Marque	Modele	Nombre	Emplacement
Ecole SAINT-THURIEN	Chaudière	HARGASSNER	WTH 110 HSV 100 S puissance 102 KW	1	Chaufferie
Ecole SAINT-THURIEN	Ballon réchauffeur		200 litres	1	Chaufferie
Ecole SAINT-THURIEN	Centrale d'air double flux	FRANCE AIR	PB 95 BC2	1	Local en toiture
Vestiaires SAINT-THURIEN	Cassette murale	ATLANTIC		2	Vestiaires
Vestiaires SAINT-THURIEN	Climatisation unité	ATLANTIC	FUJISTU	2	En toiture
Vestiaires SAINT-THURIEN	Production ECS	ATLANTIC	VS RSE CETHI 270 ODYSSEE 2	2	Local préfa
Médiathèque SAINT-THURIEN	Pompe à chaleur monobloc	VISSMANN	Puissance 15.3 KW	1	Comble / grenier
Médiathèque SAINT-THURIEN	Ballon tampon PAC	VISSMANN	VITOCCELL 200 litres	1	Local dans les combles

Article 2 : - Accepte que le SDEF soit désigné comme coordonnateur du groupement, qu'il procède à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un cocontractant, qu'il soit chargé de signer le ou les marchés, de le ou les notifier.

Article 3 : - d'autoriser le Maire à signer l'avenant pour adhérer au groupement et de ses éventuels avenants,

Article 4: - Autorise le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération

Fait à SAINT-THURIEN, 13 juin 2024
Le Maire,

Christine KERDRAON.

